

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014 A 20 HEURES 00

---

**Présents :** M.GAUDUCHEAU D.MARIONNEAU C. DANIAU M.COTTEREAU M.P. GABILLEAU  
J. FERRAND S.GRAY H. MOLINARI F. LAMY Ph. TESSIER K.LEITT L. PACREAU A.S.DEBOOSERE  
F.GLUMINEAU N. DA SILVA L.GENTREAU H.BEAUDOUIN P.Y.DREILLARD C.BIRON.

**Absent :** H. MOLINARI

**Secrétaire :** Michel COTTEREAU

---

## **1) NOMINATION JURY D'ASSISES 2015**

Le Conseil Municipal doit effectuer un tirage au sort de 3 noms à partir de la liste électorale de la commune pour être désignés jurés. Ces personnes seront inscrites sur une liste et le Tribunal procèdera ensuite à une nomination :

- Madame CHAIGNE Nadia épouse POITEVINEAU domiciliée 239 route des Courtaiseries
- Monsieur THOMAS Guillaume domicilié 14 route des Coquelicots
- Monsieur CANTET Daniel domicilié 5 avenue de la Gare

## **2) TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2014 /2015**

Monsieur le Maire rappelle le tarif actuel de 3.33 € pour les enfants et de 4.16 € pour les adultes. Il demande au CM de revoir le tarif pour l'année scolaire 2014/2015.

Après vote à main levée, les membres du CM décident de porter le prix du ticket repas à 3,40 € pour les enfants et à 4.24 euros pour les adultes, soit une augmentation de 2% à compter de la prochaine rentrée scolaire.

## **3) TARIFS GARDERIE SCOLAIRE ANNEE 2014 / 2015**

Monsieur le Maire demande au CM de bien vouloir revoir le tarif actuel de la garderie périscolaire de 0.79 € la ½ H,

Après vote à main levée, le CM fixe le prix à 0.81 € la ½ H pour la rentrée l'année scolaire 2014/2015.

#### **4) CONTRAT DE MAINTENANCE PANNEAU D'INFORMATION LUMINEUX**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les 2 possibilités de contrat de maintenance proposées par la société LUMIPLAN pour le panneau lumineux.

- Contrat sérénité 2 050 € préventif et curatif pour logiciel et équipement
- Contrat sécurité 1 450 € préventif pour logiciel et curatif pour l'équipement

Le CM décide de conclure le contrat de maintenance « sécurité » de 1 450 € pour 1 an.

#### **5) CONTRAT DE MAINTENANCE LOGICIEL DELARCHIVES MAIRIE**

Le conseil Municipal donne son accord pour le contrat de maintenance présenté concernant l'assistance téléphonique et du logiciel DELARCHIVES pour un coût annuel de 18 € HT.

#### **6) REHABILITATION DU RESEAU ASSAINISSEMENT : CONSULTATION POUR ESSAIS DE RECEPTION DES OUVRAGES**

Monsieur le Maire rappelle les travaux en cours et les essais systématiques qui doivent avoir lieu.

4 entreprises ont répondu à la consultation.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise A3SN (moins chère et délais plus courts) pour un montant HT de 3346.40 €.

#### **7) NOMINATION DE LA COMMISSION DES IMPOTS**

Monsieur le maire indique au CM la nécessité de compléter la commission communale des impôts

Le Conseil Municipal décide de retenir les personnes suivantes :

- |                         |                   |
|-------------------------|-------------------|
| - Anne-Sylvie DE JESUS  | Nadine DA SILVA   |
| - Solange GRAY          | Daniel MARIONNEAU |
| - Philippe TESSIER      | Laurent PACREAU   |
| - François GLUMINEAU    | Laurent GENTREAU  |
| - Pierre-Yves DREILLARD | Cécile BIRON      |
| - Yannick BOILEAU       | Hugues MOLINARI   |

#### **8) DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR MOBILIER BIBLIOTHEQUE**

Le Conseil Municipal donne son accord pour demander une subvention au Conseil Général de la Vendée concernant l'acquisition de mobilier pour la bibliothèque.

Cette subvention serait à hauteur de 30% sur une dépense HT de 17 348.37 € soit un montant de de 5 204.51 € ;

#### **9) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'association « La Réserve » concernant le spectacle de fin d'année pour un montant de dépenses de 565.00 €.

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 250.00 € étant entendu que pour 2015 la demande de subvention sera examinée dans le même cadre que les associations locales.

#### **10) DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

1 déclaration d'intention d'aliéner a été déposée à la mairie afin que la commune fasse valoir son droit de préemption urbain si nécessaire

- vente des bâtiments Cts TESSIER 15 rue du Petit Paris

La commune renonce à son droit de préemption pour cette déclaration.

#### **11) CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE VOIRIE**

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération du 4 mars 2014 en incluant une mission complète (de la préparation des marchés jusqu'à la réception des travaux) au lieu d'une mission partielle.

Accord du C.M.

#### **12) OFFICE DE TOURISME**

Monsieur le Maire propose de retenir la candidature de Mr Arnaud BOSSARD pour le poste saisonnier de Conseiller en séjour à l'Office de Tourisme du 3 juillet au 23 août 2014 à raison de 28 H par semaine. La rémunération est prise en charge par la mairie.

Accord du CM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50

Le Maire,

**M. GAUDUCHEAU**